



DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

RAPPORT D'ACTIVITE

---

**2010**

# SOMMAIRE

Chapitre I : RENDEMENT FISCAL .....	3
Chapitre II : LEGISLATION FISCALE .....	12
Chapitre III : INFORMATION .....	20
Chapitre V : COOPERATION INTERNATIONALE .....	22
Chapitre V : SYSTEME D'INFORMATION .....	28
Chapitre VI : RESSOURCES HUMAINES .....	33
Chapitre VII : BUDGET ET EQUIPEMENTS .....	38

## CHAPITRE I : RENDEMENT FISCAL

---

### I. Recettes fiscales

#### A. Evolution des recettes fiscales

Les recettes fiscales totales (sans la TVA des C.L) ont atteint 154,1 milliards de dirhams en 2010 au lieu de 150,8 milliards en 2009, soit plus de 3 milliards de dirhams de recettes supplémentaires en l'espace d'un an. Cette évolution a consolidé la part des recettes fiscales dans les recettes ordinaires qui est passée de 87,4% en 2009 à 88,5 % en 2010 (sans les recettes de la privatisation).

Ce sont les impôts indirects et particulièrement la T.V.A et les Droits d'Enregistrement et Timbre qui ont progressé le plus durant cette année. En effet, les recettes en matière de T.V.A totale, ont connu une augmentation de 19,9% en 2010 avec 17,9% pour la T.V.A à l'import et 22,7% pour la T.V.A à l'intérieur. Ainsi, les recettes au titre de la T.V.A à l'intérieur ont atteint 27.599 MDHS en 2010 contre 22.484 MDHS en 2009, et les recettes de la T.V.A à l'importation sont passées de 32.593 MDHS en 2009 à 38.436 MDHS en 2010.

De même, les recettes des droits d'enregistrement et du timbre ont atteint 10.051 MDHS en 2010 contre 9.104 MDHS en 2009, soit une hausse de 10,4 % (+947 MDHS) due, notamment, à l'effet conjugué de l'amélioration des droits sur les mutations (+ 20,5%), de la taxe sur les assurances (+ 3,6%) et du réaménagement de la TSAVA dont l'impact annuel a été estimé à - 280 MDH.

Les recettes de l'Impôt sur le Revenu sont passées de 26.728 MDHS en 2009 à 24.912 MDHS en 2010, soit une baisse de 6,8 % (-1.816 MDHS) résultant du réaménagement du barème de l'I.R ( 2009 et 2010) qui ont coûté à l'Etat 9,5 MDH.

Quant aux recettes de l'I.S, elles ont atteint 37.163 MDHS en 2010, contre 42.395 MDHS en 2009, enregistrant ainsi une baisse de 5.232 MDHS (- 12,3 %). Cette évolution s'explique par :

- la baisse des versements spontanés liés à celle des résultats de certaines sociétés ;
- l'impact de la réduction des versements I.S suite à l'augmentation du capital des PME. Cette réduction a atteint 1.137 MDH. A noter que cette mesure a bénéficié à 2.166 entreprises ;
- l'augmentation des restitutions I.S (+ 940 M DH).

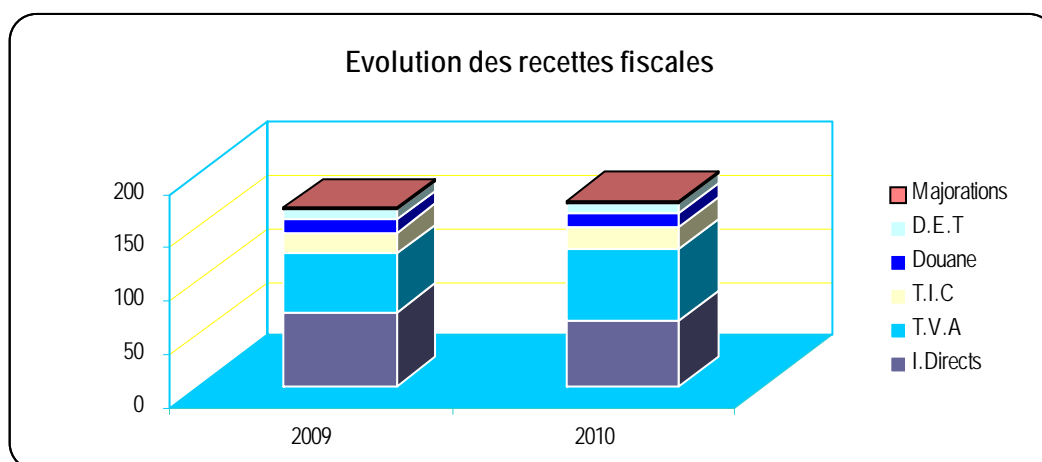
Aussi, la contribution des recettes fiscales gérées par la D.G.I aux ressources du Trésor est passée de 103,3 milliards de dirhams en 2009 à 102,1 milliards de dirhams en 2010, soit une baisse de 1,2 % et un taux de réalisation des prévisions de la loi de Finances de l'ordre de 98,8 % et ce, malgré les réformes de l'IS et de l'IR et la difficile conjoncture économique.

En 2010, la part des recettes fiscales gérées par la D.G.I représente 58,6% des recettes ordinaires du budget général. De même, leur part dans les recettes fiscales totales a atteint 66,2%.

#### Evolution des recettes fiscales totales 2009-2010

*En millions de dirhams*

Désignation	2009	2010
<b>Impôts Directs</b>	69 419	62 389
T.V.A. intérieure	22 484	27 599
D.E.T	9 104	10 051
Majorations	2 315	2 031
<b>Total D.G.I</b>	<b>103 322</b>	<b>102 070</b>
Droits de Douane	11 805	12 269
T.V.A. à l'importation	32 593	38 436
T.I.C	19 629	21 135
Total des autres R.F.	64 027	71 840
<b>R.F.Totales (y compris TVA des CL)</b>	<b>167 349</b>	<b>173 910</b>



## B. Pression Fiscale

La pression fiscale a amorcé une phase de diminution passant de 26,9% en 2008, à 22,8% en 2009 et en 2010.

### Evolution de la pression fiscale (2008-2010)

*En millions de DH*

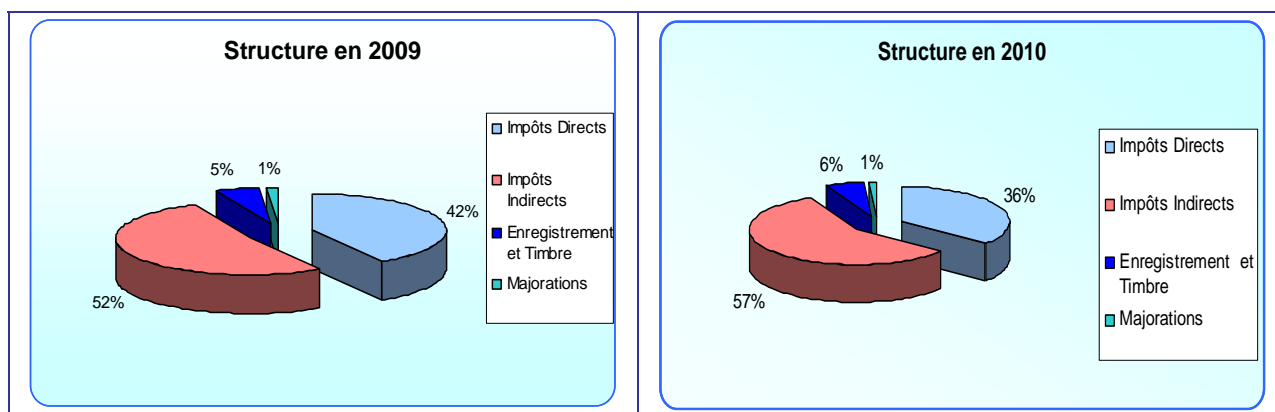
Désignation	2008	2009	2010
<b>Recettes Fiscales</b>	185.602	167.349	173.910
- P.I.B (prix courants)	688.843	732.449	764.302
- Variation du P.I.B	11,8%	6,3%	4,3%
<b>Pression Fiscale</b>	<b>26,9%</b>	<b>22,8 %</b>	<b>22,8 %</b>

## C. Structure Fiscale

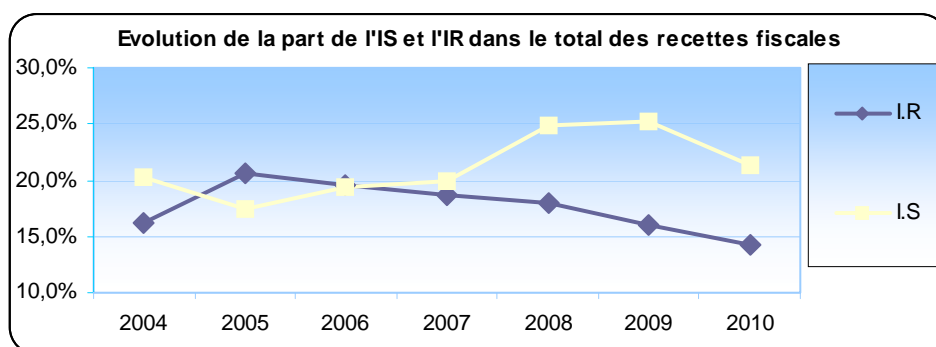
La structure fiscale s'est caractérisée par une augmentation de la part des impôts indirects par rapport aux impôts directs. En effet, la part des impôts indirects est passée de 51,7% en 2009 à 57,1% en 2010.

### Evolution de la structure fiscale

Désignation	2009	2010
<b>Impôts Directs</b>	41,5%	35,9%
<b>Impôts Indirects</b>	51,7%	57,1%
<b>Enregistrement et Timbre</b>	5,4%	5,8%
<b>Majorations</b>	1,4%	1,2%
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>



Cette évolution traduit les efforts déployés en vue d'améliorer la répartition de la charge fiscale. En effet, la part de l'IS a atteint 21,4% en 2010 contre 16,2% en 2004 et 14% en 2000. En revanche la part de l'I.R a diminué en passant de 20,2% en 2004 à 14,3% en 2010.



## II. Evolution du nombre de contribuables

L'effort de l'administration fiscale pour élargir la base imposable s'est traduit par une augmentation du nombre de contribuables assujettis à différents impôts. C'est ainsi que la population active par impôt est ventilée comme suit :

- le nombre d'assujettis (actifs) à la T.V.A est passé de 256.730 en 2009 à 273.377 en 2010.
- le nombre d'entreprises (actives) soumises à l'I.S est passé de 155.605 en 2009 à 169.555 en 2010.
- le nombre de contribuables soumis à l'I.R est passé de 3.754.459 en 2009 à 3.976.935 en 2010.

Impôt	2009	2010
I.S	155.605	169.555
T.V.A	256.730	273.377
T.P	953.071	960.271
T.H et T.S.C	2.620.296	2.742.409
I.R :	3.754.459	3.976.935
- I.R. déclaratif	734.262	693.556
- Empl. secteur privé	2.239.261	2.482.543
- Fonct. de l'Etat	780.936	800.836

### III. Remboursements d'impôts

Les remboursements au titre de la T.V.A. ont atteint 3.005 millions de dirhams en 2010 contre 4.840 millions de dirhams en 2009.

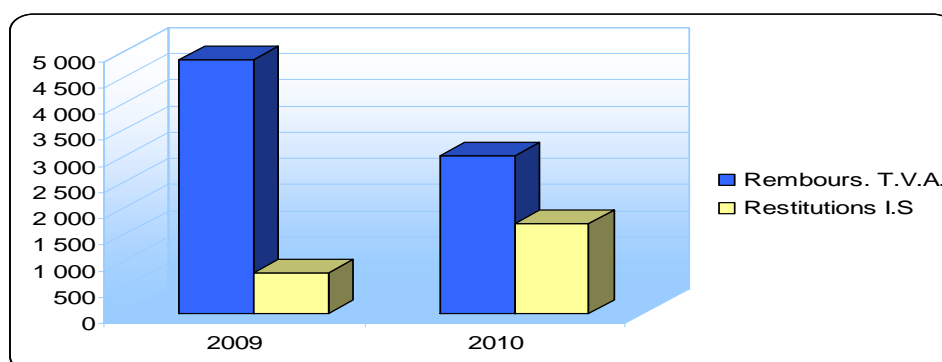
Les restitutions au titre de l'I.S sont passées de 767 millions de dirhams en 2009 à 1707 millions de dirhams en 2010.

Cette évolution est de nature à contribuer à l'amélioration de la trésorerie des entreprises.

#### Total des remboursements et restitutions engagés par la D.G.I.

*En millions de DH*

Désignation	2009	2010
Rembours. T.V.A.	4 840	3 005
Restitutions I.S	767	1 707
<b>Total</b>	<b>5 607</b>	<b>4 712</b>



L'importance des remboursements effectués en 2009 est exceptionnelle. Elle s'explique, en partie, par le retard de publication du décret d'application du régime suspensif aux entreprises catégorisées. En effet, certaines entreprises

concernées par ce régime avaient effectué leurs achats TVA comprise ; celle-ci leur a été remboursée par la suite.

## IV. Emissions d'impôts

Le niveau des émissions est un indicateur de performance des services déconcentrés. Elles sont le résultat du traitement des déclarations et des régularisations de la situation fiscale des contribuables suite au contrôle fiscal. Elles ont atteint 18 milliards de dirhams.

En ce qui concerne la part des émissions d'impôts par rapport aux recettes totales, elle représente en moyenne 16%.

S'agissant des émissions par nature d'impôts et taxes, il y a lieu de relever les performances réalisées au niveau de l'I.R, la T.V.A, la T.P et la T.H/T.S.C ainsi que le recul constaté au niveau de l'I.S. et des D.E.T.

### Emissions totales par impôt

*En millions de DH*

Désignation	2009	2010	Variation	
			En valeur	En %
<b>IMPOTS DIRECTS</b>	<b>15 720</b>	<b>15 325</b>	<b>-395</b>	<b>-2,5%</b>
I.S	5 937	4 684	-1 253	-21,1%
I.R	4 405	4 750	345	7,8%
T.P	2 471	2 587	116	4,7%
T.H-T.S.C	2 860	3 238	378	13,2%
Autres impôts	47	66	19	40,4%
<b>T.V.A : paiements différés</b>	<b>2 149</b>	<b>2 517</b>	<b>368</b>	<b>17,1%</b>
<b>D.E.T : contrôle</b>	<b>365</b>	<b>178</b>	<b>-187</b>	<b>-51,2%</b>
<b>Total</b>	<b>18 234</b>	<b>18 020</b>	<b>-214</b>	<b>-1,2%</b>

## V. Recettes additionnelles

Afin d'améliorer les recettes fiscales, les DRI entreprennent des actions qui peuvent être déclinées en 4 axes :

- les régularisations d'assiette ;
- Les affaires juridiques



- Le contrôle fiscal
- L'action en recouvrement

Ces actions d'amélioration ont généré, en 2010, des recettes fiscales de 9.304,7 M DH répartis comme suit :

<i>En millions de DH</i>	
Nature des actions	Montant réalisé en 2010
Régularisation d'Assiette	2 631,5
Affaires Juridiques	533
Contrôle Fiscal	4 632
Action en Recouvrement	1 508,2
<b>TOTAL</b>	<b>9 304,7</b>

## VI. Contrôle fiscal

Les résultats du contrôle fiscal sont notamment appréciés à travers :

- Le nombre de dossiers vérifiés ;
- Les droits émis suite à vérification;
- Les droits recouverts ;
- Les actions au niveau qualitatif.

### A - Nombre de dossiers vérifiés

Au titre de l'année 2010, le nombre de dossiers vérifiés a enregistré une hausse de 5,6% par rapport à 2009.

Désignation	2009	2010	Taux de variation
Nombre de dossiers vérifiés	1 273	1 344	+ 5,6%

### B -Droits émis

Par comparaison avec l'année 2009, les droits émis au titre de 2010, font apparaître une progression de 25,8%.

En milliers de DH

Désignation	2009	2010	Taux de variation
Droits émis	5 811 499	7 312 701	+ 25,8%

### Répartition des droits émis selon l'aboutissement de la procédure

En milliers de DH

Motif de la taxation	Droits émis en 2009	% par rapport au total	Droits émis en 2010	% par rapport au total	% de variation
Accords	4 607 511	79,3%	5 315 749	72,7%	+15,4%
Taxations d'office	463 338	8,0%	1 173 098	16,0%	+153,2%
Décisions des commissions	740 650	12,7%	823 854	11,3%	+11,2%
<b>Total général</b>	<b>5 811 499</b>	<b>100,0%</b>	<b>7 312 701</b>	<b>100,0%</b>	<b>+25,8%</b>

La comparaison entre les données de 2009 et celles de 2010 permet de constater

- une amélioration de 15,4% des émissions relatives aux accords ;
- une progression significative des droits émis suite aux taxations d'office (+153,2%) et aux décisions des commissions d'arbitrage (+11,2%).

### C - Droits recouverts

Par rapport à l'année 2009, les droits recouverts au titre de 2010, ont enregistré une amélioration de **4,5%**. Cette amélioration s'explique essentiellement par le règlement de dossiers à fort enjeu fiscal.

En milliers de DH

Désignation	2009	2010	Taux de variation
Droits recouverts	4 433 714	4 632 113	+4,5%

## Répartition des droits recouverts selon l'aboutissement de la procédure

*En milliers de DH*

Motif de la taxation	Droits recouverts en 2009	% par rapport au total	Droits recouverts en 2010	% par rapport au total	% de variation
Accords	4 153 940	<b>93,7%</b>	4 533 883	<b>97,9%</b>	<b>+9,1%</b>
Taxations d'office	19 014	<b>0,4%</b>	10 773	<b>0,2%</b>	<b>-43,3%</b>
Décisions des commissions	260 760	<b>5,9%</b>	87 457	<b>1,9%</b>	<b>-66,5%</b>
<b>Total général</b>	<b>4 433 714</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 632 113</b>	<b>100,0%</b>	<b>+4,5%</b>

Ces données permettent de constater, comme pour les droits émis, une tendance à l'augmentation des droits recouverts grâce aux accords qui représentent en 2010, **97,9%** du total des recouvrements, contre **93,7%** en 2009.

En effet, ces règlements des dossiers par des accords transactionnels interviennent dans une certaine mesure pour des affaires déjà introduites devant des instances d'arbitrage, ce qui permet de réduire le stock des dossiers litigieux.

### D - Actions au niveau qualitatif

Les améliorations constatées ont été réalisées grâce à un certain nombre de mesures qui ont visé:

- L'amélioration du rendement de la vérification sur les plans quantitatif et qualitatif ;
- l'accélération de la rotation du contrôle en harmonie avec l'évolution de l'environnement économique et financier et l'augmentation de la population vérifiable.

## CHAPITRE II : LEGISLATION FISCALE

---

### I. Loi de finances

La loi de finances pour l'année budgétaire 2011 traduit la volonté du Gouvernement de poursuivre la consolidation des bases de la croissance économique et du développement social.

Les principales dispositions fiscales adoptées dans le cadre de loi de finances pour l'année 2011 s'articulent autour des axes suivants :

- l'encouragement de l'épargne et du secteur financier ;
- l'intégration des activités informelles ;
- l'amélioration de l'attractivité et de la compétitivité de l'économie nationale ;
- l'amélioration des relations entre les contribuables et l'administration ;
- mesures à caractère social ;
- mesures diverses.

### A. Encouragement de l'épargne et du secteur financier

#### 1. Epargne des ménages

- Encouragement de l'épargne par l'exonération des revenus et profits de capitaux mobiliers réalisés dans le cadre des plans suivants :
  - plan d'épargne en actions (PEA) ;
  - plan d'épargne logement (PEL) ;
  - et plan d'épargne éducation (PEE).
- Exonération des contrats de capitalisation de la taxe sur les contrats d'assurance, au lieu de l'application du taux de 3,5%, en harmonisation avec les mesures incitatives prévues en matière d'impôt sur le revenu pour l'encouragement du PEA, PEE et PEL.

## 2. Organismes de placement en capital risque

- Exonération des organismes de placement en capital risque (O.P.C.R.) sans conditions pour encourager le financement des petites et moyennes entreprises (P.M.E.) et renforcer leur assise financière.

## 3. Casablanca Finance City

- Institution d'un régime fiscal en faveur des sociétés de services ayant le statut « Casablanca Finance City » en matière d'IS, ainsi qu'en faveur de leurs salariés en matière d'IR.

## B. Intégration des activités informelles

### 1. Institution d'un taux réduit pour les petites entreprises (TPE)

- Institution d'une taxation réduite au taux de 15% pour les entreprises passibles de l'IS qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur ou égal à trois millions (3 000 000) de dirhams hors TVA.

### 2. Identification des contribuables

- Encouragement en faveur des contribuables nouvellement identifiés et qui exerçaient des activités dans le secteur informel afin de leur permettre de s'intégrer dans le tissu économique.

## C. Amélioration de l'attractivité et de la compétitivité de l'économie nationale

### 1. Réduction des taux d'imposition

- Réduction du taux d'imposition applicable aux revenus de capitaux mobiliers de source étrangère de 30% à 15% ;
- Réduction du taux de la TVA de 20% à 10% pour les opérations d'importation de veaux destinés à l'engraissement du 1er janvier au 31 décembre 2011.

### 2. Sociétés de gestion des résidences immobilières de promotion touristique

- Octroi d'avantages fiscaux aux sociétés de gestion des résidences immobilières de promotion touristique au même titre que les établissements hôteliers.

### 3. Campus, résidences et cités universitaires

- Reconduction des avantages accordés, en matière d'IS, d'IR, de TVA, et de DE, aux promoteurs immobiliers qui réalisent un projet de construction de campus, résidences ou cités universitaires, tout en réduisant le nombre de chambres à 50.

### 4. Transformation des personnes physiques en sociétés

- Amélioration du régime de transformation des personnes physiques en sociétés.

### 5. Augmentation du capital

- Encouragement des sociétés à augmenter leur capital par la prorogation du délai du bénéfice de la réduction de 20% en matière d'IS jusqu'au 31 décembre 2012.

### 6. Location et de la maintenance d'aéronefs

- Suppression de la retenue à la source sur les redevances payées en contrepartie des opérations d'affrètement, de location et de maintenance d'aéronefs utilisés pour le transport international.

### 7. Clarification du début d'activité

- Clarification de la notion de «début d'activité» en vue d'améliorer la période d'exonération de la TVA relative aux biens d'investissements.

## D. Amélioration des relations entre les contribuables et l'administration

### 1. Catégorisation des entreprises

- Institution d'un traitement préférentiel en faveur des entreprises catégorisées.

### 2. Vérification ponctuelle

- Instauration de la vérification ponctuelle en vue d'un contrôle fiscal plus efficient tout en sauvegardant les droits et garanties des contribuables.

### 3. Charte des contribuables

- Institution d'une charte des contribuables à annexer à l'avis de vérification pour leur permettre de connaître leurs droits et obligations en matière de contrôle fiscal.

#### 4. Commissions Locales de Taxation (CLT)

- Institution de délais au niveau de la procédure de recours devant les Commissions Locales de Taxation (CLT).

#### 5. Recours judiciaire

- Harmonisation et unification de la date de départ du délai de recours judiciaire en prenant comme point de départ du délai d'introduction d'un recours judiciaire, la date de la notification des décisions définitives des deux commissions (CLT et CNRF).

#### 6. Enregistrement en ligne

- Accomplissement de la formalité de l'enregistrement en ligne dans le cadre de la poursuite de la modernisation du système fiscal, la simplification et l'accélération de la formalité de l'enregistrement des actes.

#### 7. Mesures de clarification du CGI

- Clarification de la notion d'inscription en compte pour l'application de la retenue à la source en précisant que cette notion s'entend de l'inscription en comptes courants d'associés, comptes courants bancaires ou comptes courants convenus par écrit entre les parties ;
- Admission sur le plan fiscal de la compensation comme mode de règlement régulier pour les factures dont le montant est égal ou supérieur à 10 000 DH pour les charges d'exploitation et 20 000 DH pour les opérations de vente;
- Harmonisation des dispositions relatives à l'obligation de déclaration des sociétés distributrices des produits soumis à la retenue à la source en précisant que l'obligation de déclaration incombe uniquement à la société débitrice qui verse, met à la disposition ou inscrit en compte les produits perçus par les personnes non résidentes.

#### E. Mesures à caractère social

- Prorogation des dispositions relatives à l'exonération de l'indemnité de stage jusqu'au 31 décembre 2012 ;
- Réduction des droits d'enregistrement pour les titres constitutifs de propriété des immeubles de 6 à 3% ;
- Exonération des Droits de timbre pour les passeports délivrés aux enfants des RME ayant moins de 18 ans ;

- Prorogation de l'exonération des opérations effectuées par les associations de micro- crédit jusqu'au 31/12/2011.

## F. Mesures diverses

- Exonération de l'imprimerie officielle du Royaume de l'IS du 1er janvier au 31 décembre 2011 ;
- Relèvement du tarif appliqué en matière de TVA aux opérations de livraison et de vente de l'or, du platine et de l'argent (de 4 à 5 DH par gramme d'or et de platine et de 0,05 à 0,10 par gramme d'argent) ;
- Clarification des dispositions relatives à la transformation d'un établissement public en société anonyme en précisant que c'est le bilan « d'ouverture » du premier exercice comptable de la société qui doit être identique au bilan de « clôture » du dernier exercice comptable de l'établissement public.

## II. Elaboration du rapport sur les dépenses fiscales

Pour évaluer le coût engendré par les dépenses fiscales, un inventaire de 384 dispositions dérogatoires a été dressé en 2010, contre 393 en 2009, 392 en 2008 et 410 en 2007.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des mesures dérogatoires entre 2009 et 2010.

### Evolution du nombre de mesures dérogatoires

Impôt	Evaluation 2009			Evaluation 2010			Variation 10/09	
	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Recens.	Evaluat.
– Taxe sur la Valeur Ajoutée	130	33,1%	100	129	33,6%	109	-0,8%	9,0%
– Impôt sur les Sociétés	85	21,6%	31	85	22,1%	40	0,0%	29,0%
– Impôt sur le Revenu	73	18,6%	21	73	19,0%	24	0,0%	14,3%
– Droits d'Enregistrement et de Timbre	95	24,2%	40	87	22,7%	42	-8,4%	5,0%
– TIC	7	1,8%	7	7	1,8%	7	0,0%	0,0%
– Droits de douane	3	0,8%	3	3	0,8%	3	0,0%	0,0%
<b>Total</b>	<b>393</b>	<b>100,0%</b>	<b>202</b>	<b>384</b>	<b>100,0%</b>	<b>225</b>	<b>-2,3%</b>	<b>11,4%</b>



Le nombre de mesures recensées est passé de 393 en 2009 à 384 en 2010. Parmi ces mesures, 225 ont fait l'objet d'évaluation en 2010 contre 202 mesures en 2009, soit 11,4 % de plus.

### Evaluation des mesures dérogatoires

Désignation	2007	2008	2009	2010	Variation 2010/2009
Nombre de mesures recensées	410	392	393	384	-2,3%
Nombre de mesures évaluées	178	192	202	225	11,4%
Montant évalué en MDHS	23 612	26 944	28 734	29 801	3,7%

Le montant des dépenses fiscales évaluées en 2010 s'élève à 29.801 MDHS contre 28.734 MDHS en 2009, soit une augmentation de 3,7 %. Leur part représente 17,9 % dans les recettes fiscales contre 17,2 % en 2009. Quant à la part des dépenses fiscales dans le PIB, elle est passée de 3,9 % en 2009 à 3,8% en 2010.

Sans les droits de douane et les taxes intérieures de consommation, la part des dépenses fiscales est passée de 3,5 % du PIB en 2009 à 3,6 % en 2010.

L'augmentation des dépenses fiscales au titre de l'année 2010 par rapport à l'année 2009 est de 3,7 %, elle est due essentiellement aux actualisations opérées, et à l'estimation de l'impact budgétaire de 25 mesures, nouvellement évaluées, pour un montant de 1.469 MDHS.

Par impôt, ces dépenses se présentent comme suit :

### Evaluation par impôt

En millions de DHS

Impôt	Evaluation 2009		Evaluation 2010		Variation 10/09
	Montant	Part	Montant	Part	
- Taxe sur la Valeur Ajoutée	14 272	49,7%	13 758	46,2%	-3,6%
- Impôt sur les Sociétés	4 822	16,8%	6 016	20,2%	24,7%
- Impôt sur le Revenu	3 439	12,0%	4 216	14,1%	22,6%
- Droits d'Enregistrement et de Timbre	3 470	12,1%	3 891	13,1%	12,1%
- Taxes Intérieures de Consommation	1 472	5,1%	1 285	4,3%	-12,7%
- Droits de douane	1 258	4,4%	636	2,1%	-49,5%
<b>Total</b>	<b>28 734</b>	<b>100,0%</b>	<b>29 801</b>	<b>100,0%</b>	<b>3,7%</b>

L'évaluation des dépenses fiscales par secteur d'activité se présente comme suit :

### Principaux secteurs d'activité

En millions de DHS

Secteurs d'activité	2009			2010				
	Mesures recensées	Mesures évaluées	Montant	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Montant	Part
– Activités Immobilières	38	23	4 086	39	10%	28	4 438	14,9%
– Agriculture, pêche	32	21	3 804	31	8%	20	4 035	13,5%
– Edition, imprimerie	4	3	417	4	1%	3	357	1,2%
– Electricité et gaz	5	4	2 639	4	1%	3	1 097	3,7%
– Exportation	12	4	2 353	12	3%	5	2 421	8,1%
– Industrie automobile et chimique	5	5	1 021	5	1%	5	734	2,5%
– Industries alimentaires	14	14	2 353	14	4%	14	2 312	7,8%
– Intermédiation Financière	34	15	1 013	33	9%	16	1 322	4,4%
– Prévoyance Sociale	21	13	2 697	18	5%	14	3 564	12,0%
– Régions	31	12	875	28	7%	15	1 091	3,7%
– Santé et action sociale	54	22	1 127	53	14%	24	1 253	4,2%
– Secteur du Transport	20	13	1 259	20	5%	13	1 212	4,1%
– Services publics	14	4	2 110	14	4%	6	2 045	6,9%
– Tourisme	3	3	433	3	1%	3	423	1,4%
– Mesures communes à tous les secteurs	24	16	1 886	24	6%	18	2 464	8,3%
– Autres Secteurs	82	30	663	82	21%	38	1 033	3,5%
<b>Total</b>	<b>393</b>	<b>202</b>	<b>28 734</b>	<b>384</b>	<b>100%</b>	<b>225</b>	<b>29 801</b>	<b>100%</b>

A cet égard, on constate toujours la prédominance des dérogations au profit des activités immobilières. Au nombre de 39 mesures, celles évaluées totalisent 4.438 MDHS en 2010, contre 4.086 MDHS en 2009, enregistrant une hausse de 8,6%. Elles représentent 14,9% des dépenses fiscales évaluées en 2010.

Par bénéficiaire, ces dépenses se présentent comme suit :

### Principaux bénéficiaires

Bénéficiaires	2009		2010			
	Nombre	Montant	Nombre	Part	Montant	Part
– Entreprises	169	15 510	166	43,3%	17 091	57,3%
<i>dont : Promoteurs immobiliers</i>	15	2 439	15	3,9%	2 591	8,7%
<i>Exportateurs</i>	12	2 353	12	3,1%	2 418	8,1%
– Ménages	105	9 965	103	26,8%	9 285	31,2%
– Services Publics	59	3 106	55	14,3%	3 217	10,8%
– Autres	60	153	60	15,6%	209	0,7%
<b>Total</b>	<b>393</b>	<b>28 734</b>	<b>384</b>	<b>100,0%</b>	<b>29 801</b>	<b>100,0%</b>

En 2010, les mesures dérogatoires recensées bénéficient pour 43,3% aux entreprises et pour 26,8% aux ménages.

## CHAPITRE III : INFORMATION

---

### I. Campagne d'information sur la loi de finances

Plusieurs rencontres ont été organisées suite à la promulgation de la loi de finances 2010. Elles ont concernés principalement les nouvelles dispositions de la loi de finances 2011 et ont été tenues avec les organismes suivants :

- La CGEM/ANMA, le 14 janvier 2010 ;
- L'Ordre des experts comptables, le 15 janvier 2010 ;
- Le GPBM, le 26 janvier 2010 ;
- La Chambre Française de Commerce et de l'Industrie du Maroc, le 28 janvier 2010 ;
- La Chambre de Commerce Belgo Luxembourgeoise au Maroc, le 1er février 2010 ;
- Le Corps des Comptables Agréés par l'Etat du Maroc, le 2 février 2010 ;
- La vie économique, le 4 février 2010 ;
- La Chambre de Commerce Espagnole, le 17 février 2010 ;
- Le Rotary Club de Casablanca, le 18 février 2010 ;
- L'Ordre des Experts Comptables, le 19 février 2010 ;
- L'Institut supérieur d'Administration, le 15 mars 2010 ;
- La Chambre de commerce, d'industrie et des services de Rabat, le 16 mars 2010 ;
- L'ANMA, le 18 mars 2010 ;
- La Chambre de commerce, de l'industrie et des services de Marrakech, le 19 mars 2009 ;
- L'Association des femmes chefs d'entreprises, le 13 Avril 2010.

### II. Publications

#### A. Supports écrits

- Flyer sur les changements de délais en matière d'IR (200 000 exemplaires distribués pendant la campagne de l'IR ;

- Flyer sur les changements de délais en matière de TVA (200 000 exemplaires) ;
- Guide de la taxe professionnelle ;
- Guide de la taxe d'habitation et de la taxe de services communaux ;
- Guide des impôts: Dispositif d'incitations fiscales ;
- Guide fiscal des Marocains Résidant à l'Etranger ;
- Guide de l'impôt sur le revenu, Profits fonciers ;
- Plaquette de présentation de la DGI ;
- Réalisation du rapport d'activités 2009.

## B. Audiovisuel

- Réalisation d'un film institutionnel sur le rôle de l'impôt et le civisme fiscal.

## III. Insertions dans la presse

Des communiqués de presse ont été publiés et ont concerné :

- les changements de délais prévus par la loi de finances pour l'année 2010 (à partir du mois de novembre 2010) ;
- cotisation minimale en matière d'impôt sur les sociétés ;
- télédéclaration et télépaiement pour les contribuables dont le CA est supérieur à 50 millions de dhs,
- vignette ;
- taxe d'habitation et taxe de services communaux ;
- taxe professionnelle.

## IV. Internet

- Gestion des courriels : réception, transfert, réponse et suivi des courriels reçus en 2010 sur le portail Internet de la DGI et de celui du Ministère de l'Economie et des finances, au total 787 questions ;
- Gestion du contenu de toutes les rubriques du portail, notamment les actualités, les annonces, les nouveautés fiscales, les guides et brochures, les questions fiscales (regroupant les réponses de la Direction Générale des Impôts aux questions posées par les citoyens), le calendrier fiscal, les formulaires fiscaux, etc.
- Mise en ligne d'une animation en arabe sur Power Point pour la présentation de la fiscalité aux enfants ;
- Développement de contenu de vulgarisation fiscale sur l'impôt sur le revenu.

## CHAPITRE IV : COOPERATION INTERNATIONALE

---

Durant l'année 2010, la DGI a procédé à la préparation et à la négociation de projets de convention de non double imposition avec de nouveaux pays et a ouvert au renforcement de la coopération de la DGI avec les administrations fiscales partenaires et les différentes organisations internationales.

Elle a également participé activement aux manifestations organisées par les différentes organisations internationales et a organisé, au Maroc, des séminaires internationaux et des sessions de formation dans le cadre de la coopération bilatérale et multilatérale. Ainsi, la DGI a reçu plusieurs délégations étrangères qui ont demandé à connaître aussi bien le système fiscal marocain que les modalités pratiques de la gestion des impôts au Maroc.

### I. Conventions fiscales internationales

#### A - Négociations de conventions fiscales

Des négociations et paraphe de projets de conventions fiscales ont été effectués avec le Mexique, l'Arabie Saoudite, l'Azerbaïdjan, l'Allemagne et la Bosnie

Les conventions avec l'Irlande et la Macédoine ont été signées en 2010 respectivement le 22 juin 2010 et le 11 mai 2010.

#### B - Participation aux travaux du Comité d'experts fiscaux des NU

La DGI a participé activement aux travaux de la cinquième réunion du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale. Cette réunion s'est tenue pendant cinq jours à Genève du 18 au 22 octobre 2010.

Les thèmes inscrits à l'ordre du jour de cette réunion sont :

- Mise à jour du Modèle de convention fiscale des Nations Unies (MC-NU) ;
- La résolution des conflits ;
- L'attribution des profits à l'établissement stable (ES) ;
- Manuel pratique en matière de prix de transfert à l'attention des pays en développement ;
- La fiscalité des gains en capital ;
- L'établissement stable (art. 5) et les professions indépendantes (art. 14).

D'autres thèmes ont été débattus lors de cette session comme (i) le concept de bénéficiaire effectif, (ii) le projet de code de conduite afférent à l'échange de renseignements et (iii) la révision du manuel des négociations fiscales entre les pays développés et les pays en voie de développement.

## II. Coopération

Durant l'année 2010, la DGI a participé à plusieurs manifestations organisées au niveau national et international.

### A. Organisation du Colloque international sur les finances publiques

En association avec la Fondation Internationale des Finances Publiques (FONDAFIP) et le Groupement des Etudes et Recherche en Finances Publiques (GERFIP), la DGI a organisé pour la quatrième année consécutive et pour la première fois en partenariat avec la Trésorerie Générale du Royaume, le Colloque International sur les Finances Publiques sous le thème « La nouvelle gouvernance des Finances Publiques au Maroc et en France : Quelles perspectives ? » les 18 et 19 septembre 2010 à Rabat.

Ce Colloque, a connu la participation d'environ 450 personnes marocaines et étrangères, et a réuni d'éminents chercheurs et responsables des deux pays dans le domaine des finances publiques.

Le Colloque International sur les finances publiques a été organisé autour de 4 tables rondes, portant sur les thèmes suivants :

- "Quels instruments clés de la réforme budgétaire de l'Etat?" présidée par M. Mohamed Berrada, professeur universitaire et ancien ministre des finances ;
- "Quelle mobilisation des ressources financières publiques?", présidée par M. Abdellatif Jouahri, Gouverneur de Bank Al Maghrib ;
- "Quelle réforme des contrôles financiers publics?" présidée par M. Ahmed El Midaoui, Premier Président de la Cour des Comptes ;

- "Quelle réforme des finances régionales et locales?" présidée par M. Fathallah Oualalou, Maire de la ville de Rabat et ancien ministre des finances.

Dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> table ronde, M. Abdellatif Zaghoun, Directeur Général des Impôts, a effectué, une intervention sur le thème : « Les recettes fiscales potentielles : Quels choix possibles et quelles perspectives ? ».

## **B. Conférence Technique de l'Association des Autorités Fiscales des Pays Islamiques (ATAIC)**

Dix-huit pays ont participé à la 7<sup>ème</sup> Conférence technique de l'ATAIC tenue à Marrakech du 27 au 30 septembre : la République Islamique d'Afghanistan, la République d'Azerbaïdjan, la République du Cameroun, la République Arabe d'Egypte, les Émirats Arabes Unis, la République d'Indonésie, le Royaume Hachémite de Jordanie, l'Etat du Koweït, la Grande Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste, la Malaisie, le Royaume du Maroc, l'Etat de Palestine, l'Etat du Qatar, le Royaume d'Arabie Saoudite, la République du Sénégal, la République du Soudan, la République de Turquie et la République du Yémen.

Par ailleurs, une délégation du Bureau International de Documentation Fiscale (IBFD) a participé à la Conférence en tant qu'invité spécial.

Deux thèmes ont été discutés en ateliers durant cet événement, à savoir « le Contrôle Fiscal » et « la Fiscalisation du Secteur Informel ».

Les débats de l'atelier sur "la fiscalisation du secteur informel" ont permis de :

- Etablir une définition commune du secteur informel ;
- Mettre en évidence les problèmes et les contraintes ;
- Partager les expériences et l'expertise sur la question.

Les principales recommandations de ce groupe de travail sont :

- La simplification du système fiscal ;
- Le renforcement des garanties offertes au contribuable ;
- L'utilisation des incitations fiscales pour attirer les contribuables du secteur informel vers le système fiscal ;
- Le renforcement des capacités de l'Administration Fiscale afin de l'habiliter à repérer les entreprises opérant en dehors du système fiscal.

En ce qui concerne le deuxième atelier sur « le contrôle fiscal », les discussions ont porté sur les différents moyens de soutien au contrôle fiscal, notamment :



- Le contrôle de toutes les taxes dans le cadre d'une procédure unifiée ;
- L'utilisation de l'approche analyse risque et de critères de sélection pour la détection des irrégularités dans les déclarations fiscales et pour la programmation des contribuables à vérifier.

Les principales recommandations de cet atelier comprennent les points suivants :

- L'utilisation des systèmes d'information et sa modernisation en tant qu'éléments clés de soutien du vérificateur dans son travail ;
- L'incitation à la déclaration et au paiement électroniques progressivement, en commençant par les contribuables les plus importants ;
- La poursuite des travaux sur la formation des vérificateurs à travers l'échange d'expériences entre les pays membres.

### C. Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)

- Réunion conjointe du Comité d'Aide au Développement et du Comité des Affaires Fiscales de l'OCDE le 27 janvier à Paris (France) ;
- Réunion du Groupe Consultatif de l'OCDE de la Coopération avec les pays non membres du 29 au 31 mars à Vancouver (Canada) ;
- Forum 2010 de l'OCDE « Vers la reprise : innovation, emploi et croissance saine » du 26 au 27 mai à Paris (France) ;
- 6ème réunion du Forum de l'OCDE sur l'Administration Fiscale les 15 et 16 septembre à Istanbul (Turquie).

### D. Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales (CREDAF)

- Séminaire des Directeurs sous le thème « les prix de transfert » du 8 au 10 février en France.
- 2ème réunion pour l'élaboration du guide des procédures fiscales contentieuses du 1er au 03 mars au Congo.
- 26ème Assemblée Générale et 25ème Colloque du CREDAF sur « le contrôle fiscal » du 19 au 22 avril au Sénégal.
- Réunion de travail en perspective du séminaire sur la mise en œuvre d'un guide des procédures contentieuses du 07 au 08 juin en France.
- Séminaire des Directeurs sur « le suivi et la mesure de la performance du contrôle fiscal » du 20 au 22 septembre en Côte d'Ivoire.
- Séminaire de formation de formateurs sur « les modalités de mise en œuvre d'un guide des procédures contentieuses » du 25 au 27 octobre en Algérie.
- Réunion du Bureau de CREDAF le 25 juin en France.

## **E. Séminaire des Directeurs sur « L'échange et l'exploitation du renseignement fiscal- la gestion du risque »**

L'objectif de cette rencontre organisée conjointement avec le CREDAF et l'OCDE à Fès du 31 mai au 2 juin, était de promouvoir un échange effectif d'expériences en présentant les normes internationales en la matière ainsi que les conditions les mieux appropriées de leur mise en œuvre.

47 délégués des 19 pays membres du CREDAF ont participé à cet événement. Quatre experts relevant de la Direction Générale des Finances Publiques de la France, de la Direction Générale des Impôts de la Côte d'Ivoire, de l'Agence du Canada et de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques, ont animé les travaux et dirigé les débats.

Les travaux de ce séminaire ont permis d'examiner les modalités d'une intégration de l'assistance administrative dans la gestion du risque fiscal et les moyens de recourir à cette assistance au cours d'un contrôle fiscal.

Cette manifestation a été une opportunité pour évoquer la mise en place de structures chargées d'assurer les échanges de renseignements ainsi que la définition du profil des agents à affecter dans ces structures.

## **F. Forum de l'Administration Fiscale Africaine (ATAF)**

- Africa Tax Forum organisé conjointement par la Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC), l'Institut Africain des Impôts (ATI) et le Centre International pour la Fiscalité et l'Investissement (ITIC) du 24 au 26 février au Cap Town (Afrique du Sud).
- 1ère réunion du Conseil de l'ATAF les 29 et 30 avril à Durban (Afrique du Sud).
- 6ème atelier de travail de l'ATAF sur « l'analyse risque » du 17 au 21 mai à Kampala (Ouganda).

## **G. Association Fiscale Internationale (IFA)**

- 64ème Congrès de l'IFA qui s'est tenu à Rome (Italie) du 29 août au 03 septembre sous les thèmes : « Evasion fiscale internationale et conventions fiscales : application des dispositions anti-abus » et « le décès et ses implications fiscales à l'échelle internationale » ;
- Séminaire sur « l'application des conventions fiscales internationales » organisé conjointement par la branche de l'IFA Espagne, Maroc et France à Madrid les 16 et 17 avril.

## H. Centre Inter Américain des Administrations Fiscales (CIAT)

- 44ème Assemblée Générale du Centre Inter-Américain des Administrations Fiscales (CIAT) qui s'est déroulée du 12 au 15 avril à Montevideo-(Uruguay) sur le thème : « le rôle des Administrations Fiscales dans la Crise Mondiale».
- Conférence technique du CIAT sous le thème : «l'amélioration de l'efficacité de l'administration fiscale à travers de nouveaux modèles d'organisation» du 18 au 21 octobre à Paris (France).

## I. International Tax Compact (ITC)

- Atelier de l'International Tax Compact du 25 au 27 janvier à Bruxelles (Belgique) sur le thème : « Joindre les forces pour la mobilisation des ressources internes pour le développement ».

## J. Union Européenne

- 4ème Forum Fiscal de Bruxelles « Politiques Fiscales pour un monde post-crise » les 1 et 2 mars à Bruxelles (Belgique).

## CHAPITRE V : SYSTEME D'INFORMATION

---

Dans le cadre de la mise en place de son nouveau système d'information, la Direction Générale des Impôts a poursuivi en 2010 le développement du Système Intégré de Taxation « SIT », et des Services des IMPôts en Ligne « SIMPL ».

### I. Système Intégré de Taxation « SIT »

Ainsi, a été achevée la réalisation des applications du SIT relatives à l'enregistrement (4ème palier du SIT-Assiette), à la vérification (SIT-contrôle) et aux affaires juridiques (SIT-AJ). Ces applications, qui ont été déployées pour test, viennent compléter la couverture fonctionnelle du SIT.

S'agissant du volet assiette, le palier 4 couvre principalement :

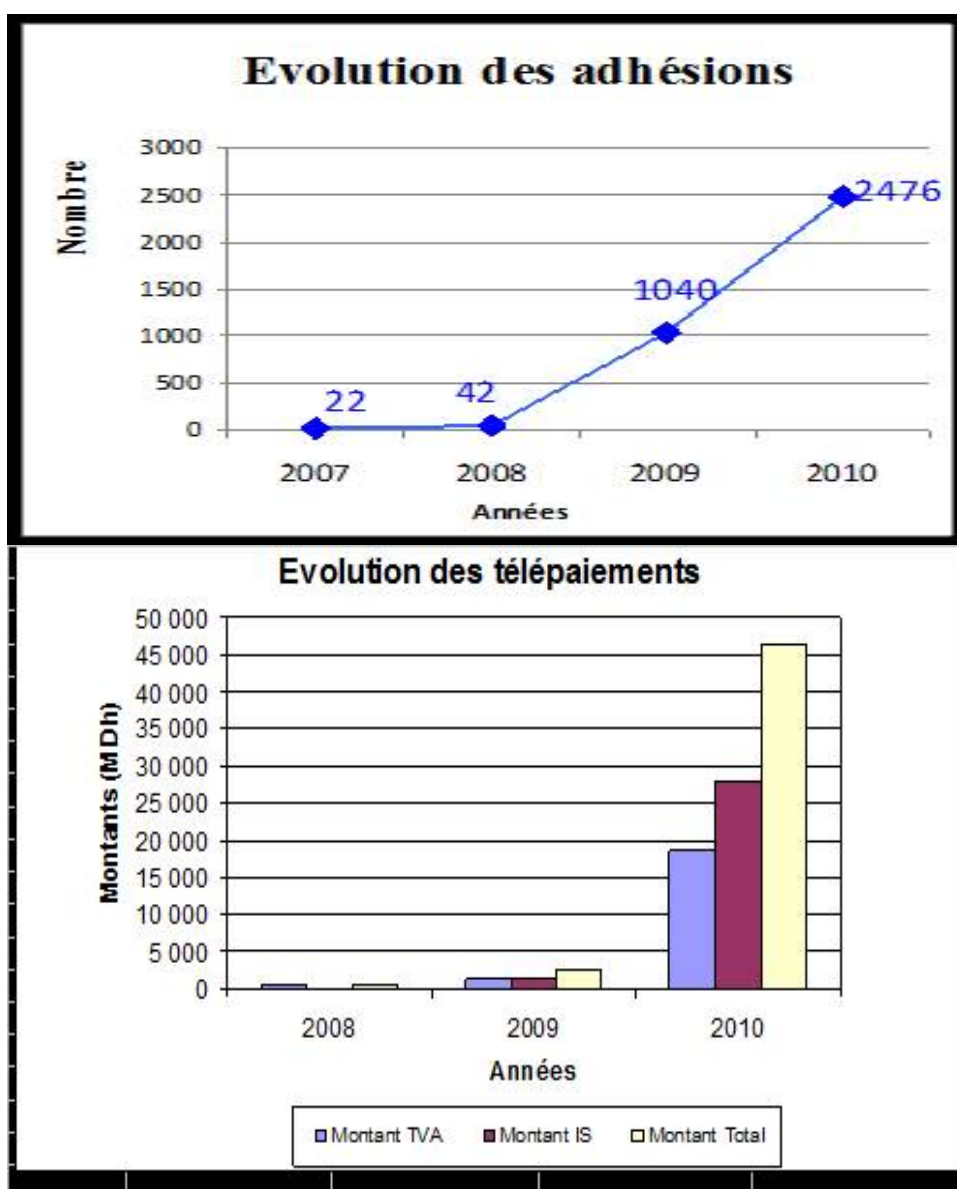
- l'enregistrement et droits de timbres,
- le paiement sur état
- la taxe sur les assurances
- le visa pour timbre et TSAVA
- la gestion des stocks valeurs
- la situation patrimoniale
- les Indicateurs de marché
- le contrôle des actes

Concernant le volet du contrôle fiscal, Il a été procédé à une étude comparative des logiciels d'aide à la vérification et finalisation du CPS relatif à l'acquisition des outils d'analyse risque et d'aide à la vérification.

Aussi et en vue d'assurer la maintenance applicative du Système Intégré de Taxation pour les volets Assiette, Recouvrement, Contrôle et Affaires juridiques, un appel d'offres a été lancé et un prestataire a été sélectionné.

## II. Services des Impôts en Ligne « Simpl »

Concernant les services SIMPL, l'année 2010 a connu l'entrée en vigueur de l'obligation de télé déclaration pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 100 millions de DH. Ainsi à fin 2010 le nombre d'adhérents aux « SIMPL » a atteint 2476 entreprises et le montant total des paiements électroniques IS et TVA au cours de cette année a dépassé 46 Milliards de DH. Ceci représente 72% des recettes de ces impôts.



Poursuivant son programme de développement de services électroniques, la DGI a entamé en 2010 la réalisation du projet « Simpl-IR » qui porte sur la dématérialisation des déclarations et des paiements de l'Impôt sur le Revenu (IR). Ce projet permettra d'étoffer le bouquet de service de la DGI en mettant en ligne 22 nouvelles télé-procédures.

La DGI a également été chargée de piloter le projet transverse « CREOL » relatif à la création des entreprises en ligne, un projet qui concerne plusieurs départements (Ministère de la Justice, l'OMPIC,...) et qui s'inscrit dans le cadre du programme Maroc Numéric 2013. L'objectif étant la réduction du délai de création, la simplification des démarches ainsi que l'incitation à l'entrepreneuriat.

### III. Système d'Information Décisionnel (SID)

Sur un autre plan, pour permettre une analyse multidimensionnelle des données, la confection des tableaux de bord et la facilitation des opérations de « reporting » aux décideurs à tous les niveaux de la hiérarchie, un Système d'Information Décisionnel (SID) est en cours de réalisation. .

Ce projet a été lancé en mars 2010, les actions ont consisté en l'organisation et la planification des ateliers, la réalisation de l'étude de l'expression des besoins et le lancement de l'élaboration des termes de référence pour l'acquisition de la plateforme du SID.

### IV. Exploitation et infrastructure du SI

- La mise en production du SIT et du SIMPL, a permis de mettre en place les procédures nécessaires à l'échange des données avec les différents partenaires de la DGI :
  - La communication à l'ADII et à la TGR de 90.000 identifiants fiscaux représentant les créations 2010 sur SIT des contribuables personnes physiques et morales
  - La communication de 30.000 prélèvements bancaires concernant les télépaiements TVA et IS 2010 à destination de toutes les banques.
- L'adhésion au SIMPL de 1600 nouveaux adhérents a nécessité la communication à ces derniers de 4000 certificats électroniques.

- Il a été procédé à l'édition, en partenariat avec Poste Maroc, de 3 363 209 avis d'imposition de la taxe d'habitation/Taxe des services communaux (2 339 678), la Taxe professionnelle (713 234) et l'Impôt sur le Revenu (310 297).
- La DGI a poursuivi le renforcement et le renouvellement de son parc par l'acquisition et le déploiement de 1040 postes de travail (930 PC et 110 portables) et 180 imprimantes laser monochromes, ce qui s'est traduit par une amélioration sensible des performances des équipements bureautiques et une nette progression du taux d'équipement du personnel de la DGI qui a atteint 100% (ce taux est de 94.25% si on tient compte aussi des agents communaux).

Cette amélioration du taux d'équipement a permis le déploiement de 454 nouveaux comptes de messagerie, permettant ainsi à 4183 fonctionnaires d'utiliser le service de la messagerie. Ainsi, l'utilisation de la messagerie a connu durant cette année des taux d'augmentation substantiels, à titre d'exemple le nombre des messages envoyés a progressé de 38,84% et celui des messages reçus de 14,96%.

- Le câblage informatique de plusieurs sites a été mis à niveau tels que le bâtiment A et la colonne droite du bâtiment C du siège, les subdivisions de Sefrou, Berkane et Larache, les secteurs de Kasbat Tadla, Rommani et Souk Sebt, la RAF de Sidi Belyout, les BET de Dakhla, Essmara et Laâyoune, ainsi que les DRI de Tanger, Tétouan, Fès, Meknes, Oujda, Agadir, El Jadida, Casa, la CNRF, l'immeuble de salé qui ont vu leurs infrastructures de câblage informatique s'étendre pour le déploiement des systèmes téléphoniques.
- Le réseau local du siège a connu la mise en place d'un serveur DHCP pour l'attribution automatique des adresses IP aux postes de travail et le lancement de l'appel d'offres relatif à la rénovation des équipements réseaux.
- Au niveau du réseau étendu, les débits de plusieurs liaisons ont été augmentés ainsi que ceux des accès Internet dédiés au SIMPL et aux services de messagerie et GID.
- De nouveaux sites ont été connectés au réseau de la DGI, il s'agit de Dakhla, Laayoune, Esmara et le Centre Régional d'Investissement de Casablanca.
- Il a été procédé au déploiement de nouveaux serveurs pour l'exploitation des applications FrontOffice du SIA, en attendant la généralisation du SIT. A titre de pilote ces serveurs ont été mis en service

en centrale, à la RAF de Tifelt, et au Centre Régional des Investissements, avant leurs mises en service en 2011 au niveau des directions régionales.

## V. Sécurité du système d'information

Sur le plan de la sécurité, l'année 2010 a connu la sécurisation des actifs critiques de la DGI, à cet effet, un marché a été passé pour la rénovation de la plateforme de sécurité du nœud Internet de la DGI mis en service en 2004

D'autre part, dans le cadre de la continuité d'activité, un plan de secours informatique a été établi et plusieurs tests de reprise sur la plateforme de secours ont été réalisés afin de fiabiliser la procédure de bascule en cas de désastre.



## CHAPITRE VI : RESSOURCES HUMAINES

---

Les actions réalisées au niveau de la gestion des ressources humaines, au cours de l'année 2010, s'inscrivent dans le cadre du processus d'accompagnement des chantiers de modernisation de la DGI et de ses choix stratégiques. Elles ont pour finalité de consolider le rôle de l'élément humain dans la réalisation des objectifs.

### I. Nominations

En vue de renforcer le contrôle fiscal et le recouvrement, des opérations ont été organisées pour la sélection de vérificateurs et la nomination des Agents de Notification et d'Exécution du Trésor (ANET) au sein des Recettes de l'Administration Fiscale.

Ces opérations ont donné lieu à la nomination de 59 vérificateurs, 87 Agents de Notification et d'Exécution du Trésor (ANET) pour renforcer le recouvrement forcé et au redéploiement à la DGI de 4 cadres et agents.

Au cours de 2010, il a été procédé à la nomination d'un Directeur Régional à Settat et d'un Directeur Inter Préfectoral à Casablanca en remplacement de ceux partis à la retraite.

Aussi, 6 appels à candidature ont été lancés par la DGI et ont donné lieu à la nomination de 51 cadres à des postes de responsabilité.

Par ailleurs, la modernisation des structures déconcentrées a été poursuivie. A cet effet, l'opération de réorganisation des Services Fiscaux, basée sur le profil et la taille des contribuables a été poursuivie au cours de l'année 2010 et a concerné la Direction Inter Prefectorale de Hay Mohamadi Ain Sebaa Sidi Bernoussi relevant de la Direction Régionale de Casablanca.

## II. Recrutement

Pour élever le niveau d'encadrement et disposer de profils adéquats pouvant accompagner les changements que connaît l'environnement de la DGI, le processus de recrutement et d'intégration des cadres supérieurs et cadres moyens a été poursuivi en 2010 à travers :

- l'organisation d'une opération de sélection des candidats titulaires de diplômes supérieurs dans les disciplines économiques et juridiques, qui a permis de recruter 119 cadres ;
- l'organisation d'un concours pour le recrutement de 217 techniciens de 3ème grade, destinés à combler le besoin en effectifs des entités déconcentrées.

## III. Formation

En matière de formation, les principales actions réalisées en 2010 peuvent être résumées comme suit :

- l'amélioration des réalisations en matière de formation initiale, aussi bien sur le plan quantitatif (augmentation du nombre de cadres recrutés), que qualitatif (adaptation des programmes au profil des nouvelles recrues, cadres supérieurs et cadres moyens, et organisation pour les Techniciens de tests d'évaluation unifiés à la fin de la formation) ;
- la généralisation de certaines actions, telles que les formations métiers, notamment le recouvrement, la comptabilité des RAF, la gestion des ressources humaines, la gestion du budget, etc.
- la réalisation de formations pointues et ciblées, portant sur des thèmes particulièrement appréciés par les participants, assurées par des prestataires externes (media training, coaching, démarche projet, qualité d'accueil, formation des assistantes, etc.) ;
- la sensibilisation de l'ensemble du personnel à l'éthique et aux valeurs déontologiques du MEF ;
- la poursuite de la formation en langues assurée au profit du personnel des DRI en réponse aux besoins exprimés ;
- la réalisation d'actions dans le cadre de la coopération Internationale dont des séminaires au Maroc animés par des experts étrangers portant sur des thèmes en adéquation avec les centres d'intérêt de la DGI (Recouvrement, normes comptables IFRS,

Contentieux, Fiscalité internationale, maîtrise des risques liés au contrôle fiscal, la TVA, etc.....) ainsi que des missions à l'étranger (France, Malaisie), et des stages organisés par l'OCDE (Turquie et Mexique) ;

- la formation dans le cadre de partenariats avec les Universités, Instituts et Ecoles au Maroc et à l'étranger (Masters en fiscalité Internationale, en finances publiques, en audit, etc).

Le tableau suivant retrace l'évolution des principaux indicateurs de la formation entre 2009 et 2010.

### Evolution des indicateurs de la formation à la DGI

Indicateurs	Année 2009	Année 2010	Evolution
Effectif de la DGI	4.315	4.645	+8%
J/H/F	29.627	40.584	+37%
Bénéficiaires (2)	2.363	2.240	-5%
Taux d'accès (2/1)	55%	48%	-7%
Participations	10.911	11.303	+4%

Ainsi, près de la moitié du personnel de la DGI a bénéficié d'une formation en 2010, soit un taux de couverture de 48%.

### Formation à l'international

Des actions de coopération en matière de formation ont concernées les domaines suivants :

- Master en Droit et Gestion des Finances Publiques de l'Université Paris I & Sud (France) ;
- Master en Administration Fiscale de l'Université Paris Dauphine (France) ;
- cycle de formation des inspecteurs des Impôts à l'Ecole Nationale des Impôts à Clermont-Ferrand (France) ; et
- Master en droit fiscal international à l'université de Leiden aux Pays-Bas et à Vienne en Autriche.

## IV. Actions sociales

Les principales actions sociales entreprises en 2010 concernent :

- le traitement et la liquidation de 39 dossiers de demandes de secours ainsi que l'octroi d'aides financières à 54 pèlerins ;
- la célébration de la « journée mondiale de la femme » et de la « journée des retraités » ainsi que l'organisation de réceptions en leur honneur ;
- la réalisation, dans le cadre de la gestion quotidienne du restaurant, de deux enquêtes de satisfaction auprès des convives, et la définition des plans d'amélioration y afférents ;
- l'organisation d'une collecte de sang au profit du Centre Régional de Transfusion sanguine de Rabat et d'une opération de dépistage de l'hépatite Virale au profit des fonctionnaires ;
- l'inscription et la réinscription aux cours d'Anglais et au Conservatoire de Musique des enfants du Personnel de la DGI ;
- l'organisation d'une journée de peinture et d'une matinée récréative à l'occasion d'Achoura au profit des enfants de la DGI ;
- la constitution de 6 nouvelles équipes de Football au niveau des différentes Directions Régionales, et l'organisation de deux tournois de football à l'occasion de la célébration de la marche verte et du mois de Ramadan.

## V. Communication interne

- Poursuite du développement de l'architecture et du contenu du site Intranet et mises à jour régulières ;
- Organisation de la journée des secrétaires (petit déjeuner festif et tombola), le 16 avril ;
- Organisation de sessions de théâtre d'entreprise ;
- Diffusion de Mésinfos, bulletin d'information par messagerie ;
- Lancement de l'élaboration du « Livret du fiscaliste » pour fournir des informations pratiques sur la vie de la DGI (missions, organisations, congés, avancement, primes, social...) ;
- Diffusion par messagerie de la revue de presse quotidienne.

## VI. Audit et inspection

Les travaux réalisés en matière d'audit et d'inspection se résument comme suit :

Nature des interventions	Nombre d'interventions
Missions d'inspection programmées	49
Missions d'inspection "hors programme"	164
Missions de suivi	37
Autres travaux (Fiches de recoupement, notes, vérifications de notaires)	108
<b>TOTAL</b>	<b>358</b>

## CHAPITRE VII : BUDGET ET EQUIPEMENTS

---

Les actions entreprises dans le cadre de la poursuite du programme d'amélioration des conditions de travail, d'accueil et de mise à niveau des équipements ont principalement concerné, en 2010 :

- La poursuite des études relatives à la construction des immeubles des impôts de Casablanca Sidi Maârouf (90%) et de Témara (60%) ainsi que l'initiation de celles afférentes à l'aménagement des immeubles des services fiscaux de Nador et de Ouazzane ;
- La poursuite des travaux d'aménagement de l'immeuble C du site central et des immeubles des impôts de Marrakech Allal Fassi et Casablanca, Boulevard Rachidi ;
- L'achèvement de l'aménagement du siège de la Direction Inter Préfectorale de vérifications de Casablanca sis, avenue Mohamed V, de l'immeuble abritant la CNRF à Rabat, de 7 sièges de services fiscaux (RAF de Casablanca Sidi Belyout, immeubles des impôts de Larache, de Rommani, de Kasba Tadla, d'Inzegane, de Benslimane et de Sefrou) ;
- L'aménagement et l'équipement de sites d'archives en rayonnages motorisés au profit de la DRI de Mohammedia, de la DIP PP Anfa-Al Fida, et la DIP PP aïn Sebaa, Hay Mohammadi pour une capacité de 6800 mètres linéaires ;
- La conclusion de nouvelles locations à Berrechid et Guercif ;
- L'extension de la réserve foncière de la DGI par la récupération de deux immeubles de la TGR et d'autres directions et ce, à Benslimane, Sefrou, Casablanca et El Jadida ;
- L'acquisition, l'installation et la mise en service de 21 systèmes de gestion de files d'attente aux immeubles relevant des DRI de Béni Mellal et de Settat ainsi qu'aux Directions Préfectorales et Inter Préfectorales de Casablanca en plus du lancement d'un appel

d'offre pour l'extension de l'installation de ces équipements profit de 40 autres sites abritant des recettes de l'Administration Fiscale, des Bureaux de l'Enregistrement et du Timbre et des Bureaux d'accueil;

- La participation active à la négociation de la convention de téléphonie et sa mise en œuvre après sa signature et ce à travers le déploiement des produits et services de téléphonie fixe et mobile ;
- La rénovation du système de la téléphonie par l'installation de 9 nouveaux autocommutateurs téléphoniques aux sièges des Directions régionales de Fès, de Casablanca, d'Oujda, de Tanger, d'El Jadida, d'Agadir et de Tétouan ainsi qu'aux Directions Préfectorales et Inter-préfectorales de Casablanca et à l'immeuble abritant la Commission Nationale du Recours Fiscal ;
- L'extension de la prestation de nettoyage aux sites extérieurs des directions régionale de Nador, Fès, Tétouan, Mohammedia, Beni Mellal et Agadir ;
- L'équipement de 258 positions de travail en mobilier de bureau au niveau des directions régionales ;
- Le renforcement du parc auto par la location de longue durée, sans option d'achat, de 82 nouveaux véhicules ;
- Le déploiement de 1.220 unités de matériel informatique, et livraison de 21.52 articles de matériel et accessoires de bureau (photocopieur, fax, machine de comptage de billets, lecteurs de chèques, scanners, Clés USB, etc.).

La prise en charge de ces projets et actions a nécessité les enveloppes budgétaires suivantes au titre de l'exercice 2010 :

- 82.100.000 DH au titre du budget de fonctionnement (engagé et mandaté respectivement à hauteur de 99,59 et 98,24 %);
- 102. 535. 000 DH au titre du budget d'investissement où le taux d'engagement a atteint 99,94 % dont plus de 93% par voie de marchés. Les émissions en la matière se sont élevées au 31/12/2010, à un montant cumulé de 97.267.068 dh (y compris les mandatements des crédits reportés) soit un taux de 53,62%.

Par ailleurs, l'exécution budgétaire au titre de l'année 2010 a été marquée par la poursuite des efforts de déconcentration. En effet, la consolidation du processus a été consacrée à travers l'augmentation des dotations ce qui permis de porter le taux de déconcentration des crédits de fonctionnement de 24% en 2009 à 39% en 2010.

**Evolution du taux de déconcentration des crédits de fonctionnement :**

